

COVER HARASSMENT CONFERENCE 2014

RAUNI-LEENA LUUKANEN KILDE



Former acting director of ENVIRONMENTAL Health and Health education of National Institute of Health of Finland in Helsinki and government of Finland representative in World Health Organization in Geneva.

Bright Light on Black Shadows, man is a mind, not a body. Russian general Alexei Savin Stated in Pravda that a human being is an information and electrical system, which can be influenced from outside. First attempts to influence human behavior, attitudes and feelings were attempted already 1874.

Today microchips of the size of 2 micro-milimeter are inserted into general population without their consent for their total control. Medical personnel working in the field get different information of vaccine content than researchers and "insiders" who follow UN Agenda 21 for depopulation by 85% of the world population with various mean.

Never do medical schools teach the differential diagnose of MK and the fact that this military technology exists and has been used for over half a century in total secrecy. In military mind control is listed as a "nonlethal" weapon but in psychiatry the whole subject is tabu and considered as sign of mental illness to cover up unethical research on humans.

He who controls the minds of men controls the world!

www.infonurt3.com
ISBN 978-0-9940374-0-4



Price: 55.00 Euro

BRIGHT LIGHT ON BLACK SHADOWS

Dr. Rauni-Leena Luukanen Kilde



BRIGHT LIGHT ON BLACK SHADOWS

Dr. Rauni-Leena Luukanen Kilde



Lumières vives sur les ombres noires

(Bright Lights On Black Shadows)

Dr. Rauni-Leena Luukanen Kilde

CHAPITRE XVIII : APERÇU DES MÉTHODES DE HARCÈLEMENT UTILISÉES PAR LES RECRUES COMMUNAUTAIRES CLANDESTINES (COINTELPRO, GLADIO, STAY-BEHIND)

I. GÉNÉRALITÉS

Les opérations sont généralement de type « surveillance active ». La surveillance passive consiste à observer une cible secrètement afin d'obtenir des informations la concernant. La surveillance active peut inclure la collecte d'informations, mais elle implique également que l'agent informe la cible qu'elle est surveillée. Au-delà de la surveillance active, les agents prennent des mesures pour maintenir la cible dans un état de malaise permanent. Bien que ces opérations soient tacitement approuvées et couvertes par le système judiciaire officiel, elles sont perçues comme criminelles par les citoyens dont le sens moral est moins aigu. Les agents doivent veiller scrupuleusement à ce que chaque acte de sanction puisse être nié. Cela signifie que si la victime porte plainte auprès de la police, d'autres autorités, ou encore auprès d'amis, de voisins, de membres de sa famille ou de médecins, la nature de la punition doit être perçue comme le fruit de son imagination débordante, voire comme la preuve qu'elle souffre de troubles mentaux, qu'elle a œuvré pendant des années pour enrôler le corps médical afin de nier toute implication, et qu'aujourd'hui, la plupart des victimes sont immédiatement étiquetées comme malades mentales et souvent contraintes de prendre des antipsychotiques lorsqu'elles se plaignent. Mais leurs agents doivent néanmoins jouer leur rôle en orchestrant habilement les actes de punition, de sorte que presque tous ceux à qui la victime se plaint nieront qu'un crime ait été commis à son encontre.

En tant qu'agent, vous serez formé à cette technique.

Nous bénéficions d'une technologie de pointe permettant d'infliger des punitions sévères, parfois même à la cible à son domicile, silencieusement, à travers les murs, et ce, de manière très discrète. Les agents doivent réussir leur formation initiale et faire preuve d'un engagement sans faille envers la sécurité publique, ainsi que d'une capacité à agir de façon invisible, avant de pouvoir accéder à la formation avancée en matière de punitions électroniques. Cette formation dépasse le cadre de ce manuel.

Notre organisation a la chance de pouvoir recruter des spécialistes de haut niveau pour épauler nos équipes sur le terrain. Les psychologues jouent un rôle essentiel pour maximiser le stress et le désespoir de la cible, et dégrader sa santé, par le biais de nombreux actes de punition intrusifs, même s'ils paraissent « mineurs ». Des techniciens de tous les secteurs – télécommunications, énergie électrique, systèmes électriques et d'alarme des bâtiments, et employés des services publics – utilisent leur position pour infliger régulièrement aux cibles des problèmes d'apparence tout à fait normale. Enfin, les services de nombreux serruriers qualifiés sont, bien entendu, indispensables. En tant qu'agent de proximité, vous aurez le privilège de travailler avec une équipe capable de rendre une justice plus équitable que le système officiel.

2. SURVEILLANCE

La surveillance est essentielle à toutes nos opérations. Nous utilisons à la fois la surveillance visuelle des agents de proximité et la surveillance électronique avancée. Ce chapitre traite uniquement de la surveillance visuelle effectuée par les agents locaux. Votre agent responsable local planifiera les rondes de surveillance pour chaque cible au sein de sa communauté. Chaque cible sera surveillée en permanence par au moins un agent de proximité, même à son domicile et pendant son sommeil. Chaque équipe de surveillance disposera d'un numéro de téléphone portable pour signaler les actions et les déplacements des cibles au centre de contrôle local. Les actions à signaler incluent, sans s'y limiter :

- la personne ciblée allume la lumière pour commencer sa journée ;
- la personne ciblée utilise les toilettes ou prend une douche ;
- la personne ciblée quitte son domicile ;
- la personne ciblée prend sa voiture ;
- la personne ciblée arrive au travail ;
- la personne ciblée fait des achats ou se rend dans un autre établissement ou lieu ;
- la personne ciblée rentre chez elle ;
- la personne ciblée prend un repas, à domicile ou au restaurant ;
- la personne ciblée a une activité sexuelle ;
- la personne ciblée éteint la lumière en fin de journée ;
- la personne ciblée allume la lumière au milieu de la nuit ;
- la personne ciblée voyage hors de la ville.

Certaines de ces observations seront effectuées par le Corps électronique (CE), mais les agents de surveillance doivent s'efforcer de réaliser et de signaler autant d'observations détaillées que possible sur les activités de la personne ciblée. Ce niveau de détail est nécessaire car la phase de sanction de la surveillance active exige que les superviseurs adaptent chaque sanction à la personnalité de la personne ciblée et que chaque sanction apparaisse comme un « incident plausible ».

L'une des fonctions importantes de la surveillance en matière de sanction est de sensibiliser la personne ciblée. Les personnes ciblées ne sont jamais informées qu'elles sont sous surveillance ou sanctionnées. Au contraire, une surveillance étroite et active, ainsi que d'autres activités, bien trop fréquentes pour être considérées comme de simples « incidents plausibles », finiront par amener la cible à se rendre compte qu'elle est sous surveillance et fait l'objet de sanctions.

En tant qu'agent de proximité, vous recevrez des instructions précises sur le moment, le lieu et la manière d'exécuter les sanctions. Tant que vous suivez ces instructions à la lettre, la personne visée ne sera en aucun cas crue si elle porte plainte, et vous ne courrez aucun risque de poursuites judiciaires.

L'efficacité des sanctions dépend souvent de la précision et de l'exhaustivité de vos rapports. Dans de nombreuses situations, le centre a accès aux propriétés ou appartements situés juste à côté du domicile de la personne visée. Grâce à son équipement de surveillance et de sanction à travers les murs, le centre de surveillance et les agents de proximité transmettent les activités de la personne visée, en collaboration avec les autres agents de proximité. Dans une configuration typique, un agent de proximité peut être posté dans un véhicule stationné à proximité du domicile de la personne visée, par exemple pendant la nuit.

Dans ce cas, l'agent de proximité en voiture peut recevoir l'instruction d'appeler, à l'aide d'un talkie-walkie, un autre agent de proximité (ou une équipe) en attente ou en patrouille à proximité pour suivre la personne visée. Vous pouvez également être chargé de la suivre vous-même. Vous recevrez des instructions de votre centre local concernant la procédure à suivre. Les cibles en déplacement peuvent être suivies discrètement ou ouvertement. En cas de doute, prenez vos distances et contactez le centre pour obtenir des instructions, car les cibles en déplacement peuvent présenter de nombreuses situations imprévues. Le centre surveillera en permanence la position de la cible. Si celle-ci échappe à l'agent de proximité, d'autres agents seront dépêchés pour la prendre en charge dès que possible. Signalez immédiatement toute perte de vue.

Lorsqu'une filature visible est mise en place, vous devrez la mettre mal à l'aise par votre présence. Vous recevrez alors des instructions sur le moment où interrompre la filature. Un autre agent de proximité ou une autre équipe pourra prendre le relais, mais une fois la filature interrompue, on vous indiquera que vous êtes libre et prêt pour la prochaine mission.

3. INTERCEPTIONS

Les interceptions consistent pour les agents de proximité à croiser, à pied, la cible de manière apparemment fortuite. Une fois la cible suffisamment sensibilisée pour comprendre qu'elle est sous surveillance et risque d'être sanctionnée, elle reconnaîtra et sera, à juste titre, mal à l'aise face au simple fait que plusieurs agents de sécurité interarmes (CBA) croisent son chemin « par hasard ».

Votre centre de contrôle local vous indiquera comment procéder à une interception. Un superviseur sur place (OSS) vous positionnera et vous donnera des signaux manuels pour vous indiquer le moment de commencer votre mouvement d'interception. Les déplacements des cibles étant parfois imprévisibles, le succès des interceptions CBA dépend fortement du Corps électronique, qui dispose de moyens pour suivre la position exacte de chaque cible et, grâce à des logiciels, prédire avec précision où et quand elle se déplacera dans la communauté. Votre OSS local dispose d'un moyen spécial pour recevoir des instructions instantanées et silencieuses du centre.

1. Les agents de sécurité interarmes peuvent être amenés à effectuer l'une des interceptions suivantes :

2. Simple traversée de chemin, obligeant la cible à effectuer une manœuvre d'évitement pour éviter une collision ; plusieurs CBAS répètent parfois cette manœuvre à plusieurs reprises au cours d'une même sortie de la cible.

À pied, marcher pendant une période prolongée du côté opposé de la rue par rapport à la cible.

3. Arriver dans un lieu fréquenté par la cible et occuper les lieux au moment précis où elle s'apprête à arriver (restaurants, parcs, sièges de lieux publics, voire sièges de bus, par exemple) ; parfois, simplement « traîner » dans un tel endroit à des moments et dans des lieux inhabituels.

4. Fumer, faire tinter des pièces de monnaie, siffler ou taper du pied près de la cible à un endroit où elle est susceptible de devoir s'arrêter, par exemple pour attendre un bus, ou se tenir juste derrière elle à une fontaine à eau.

5. Un groupe d'une douzaine d'agents de proximité peut être chargé d'arriver à un magasin juste avant la cible et de former une file d'attente, en achetant des billets de loterie, afin de retarder son départ, par exemple si la cible est très fatiguée et pressée de rentrer chez elle après le travail.

6. Des agents de proximité peuvent être chargés de quitter un domicile voisin exactement en même temps que la cible, de manière répétée. Un agent peut également intercepter la cible peu avant son domicile et arriver en même temps qu'elle.

Bien que ces actions puissent paraître anodines, il faut garder à l'esprit que la cible est confrontée à ces situations « anodines » quotidiennement, et que des interceptions répétées de ce type l'obligeront à être constamment vigilante, l'empêchant ainsi de passer une journée paisible. L'objectif est de garantir la punition de la cible. Des opérations d'interception similaires sont menées avec des véhicules. Le centre peut les programmer chaque jour de trajet domicile-travail de la cible. Les interceptions de véhicules sont particulièrement efficaces lorsque la cible repère le même véhicule au sein d'un convoi d'interception, aussi bien le matin que le soir aux heures de pointe. (Les interceptions de véhicules pouvant être dangereuses, les agents de proximité affectés à cette mission doivent suivre une formation spécifique avant leur prise de fonction.) Voici quelques exemples d'interceptions de véhicules auxquelles un agent de proximité peut être amené :

-Stationnement de manière à bloquer l'accès de la cible à son véhicule (par exemple, en fermant les portières au maximum), puis disparition. Stationnement de manière à empêcher la cible de quitter une aire de stationnement, puis disparition.

- Stationnement fréquent de véhicules utilitaires près du domicile de la cible, avec des caractéristiques inhabituelles (par exemple, des fourgonnettes blanches banalisées pour faire croire à la cible qu'elle est là pour une surveillance).

- Simple suivi, ou précéder, sur une courte distance, mais quotidiennement. Répéter ce comportement, aussi bien pendant les trajets domicile-travail de la cible qu'à d'autres moments, la met très mal à l'aise.

- Franchir un panneau d'arrêt dans une rue latérale, puis s'immobiliser à une distance dangereuse face à la circulation venant en sens inverse, juste au moment où la cible arrive à cette rue, l'obligeant ainsi à freiner brusquement (ceci nécessite l'assistance du centre de contrôle et des instructions par téléphone portable de type talkie-walkie).

- Pour un convoi de véhicules de la CBA, encercler la cible pendant ses trajets domicile-travail, la forçant à rouler plus lentement que prévu. Dans certaines zones, le centre fournit aux véhicules de la CBA des plaques d'immatriculation spéciales comportant des mots courts ayant une signification particulière pour la cible.

- Pour un convoi de véhicules de la CBA, et lorsque la cible se trouve à un endroit (et à un moment) où la circulation est généralement très faible, provoquez un embouteillage, obligeant ainsi la cible à le remarquer.

L'interception de véhicule ultime est l'accident simulé. Cette méthode peut être dangereuse et n'est confiée qu'à des agents très expérimentés. Cependant, il est possible de simuler un accident de manière à ce que seule la cible sache qu'il s'agit d'une mise en scène. C'est un excellent moyen de punition lorsqu'une cible a commis une infraction grave, en particulier contre les services secrets, en révélant leurs activités criminelles au public. Généralement, les accidents simulés sont effectués dans des juridictions où la police soutient fortement les opérations, afin de protéger le conducteur de la CBA.

4. SABOTAGE PHYSIQUE

Le sabotage physique est une forme de punition particulièrement efficace lorsqu'il est soigneusement limité à des objets de faible valeur, en dessous du seuil à partir duquel la police prendrait le rapport au sérieux. Par exemple, incendier la maison d'une cible, ou même voler un appareil électroménager coûteux, attirerait l'attention des enquêteurs officiels, c'est pourquoi cela n'est pas fait.

Le sabotage présentant des risques extrêmes pour la sécurité est généralement proscrit des opérations, car il peut entraîner la présence d'enquêteurs officiels sur les lieux d'un accident. Ainsi, si les agents de proximité n'ont pas le droit d'endommager le système de freinage du véhicule ciblé, la vidange partielle d'huile moteur, de liquide de transmission ou d'antigel est

autorisée, mais pas totale. L'objectif est de faire croire que la cible est négligente quant à l'entretien des niveaux de fluides, et d'éviter ainsi une panne catastrophique que les personnes non ciblées pourraient interpréter comme un sabotage.

Il est crucial d'infliger la sanction par de nombreux actes de sabotage mineurs, car cela peut donner l'impression que la cible est distraite, qu'elle exagère, voire qu'elle souffre de délire si elle se plaint de nombreux dégâts mineurs. Les proches de la cible refuseront tout simplement de croire que quelqu'un d'autre est responsable. Le sabotage est crucial car il fait comprendre à la cible qu'elle est totalement impuissante à l'empêcher et qu'elle ne peut même pas s'en plaindre efficacement sans passer pour folle. L'organisation a la chance que certaines personnes, ayant entendu parler de sabotage de la part d'une cible, passent elles-mêmes à l'acte « pour attirer l'attention ».

Le sabotage est appliqué au domicile, au lieu de travail et au véhicule de la cible. Cela nécessite l'intervention de serruriers et de techniciens d'alarme. Votre centre de contrôle local fournira cette assistance et fera appel à des spécialistes à distance dans le cas des zones rurales.

Voici quelques exemples de sabotage qu'un agent de proximité (AP) peut être chargé de réaliser :

- Pénétrer dans un véhicule ou un domicile et modifier les réglages de la radio et des commandes.
- Remplacer le liquide lave-glace par de l'eau, ce qui peut endommager le système en hiver.
- Rayer la peinture du véhicule de la cible, rayer les meubles et les objets de valeur.
- Sabotage des pneus, depuis une légère dégonflage jusqu'à la lacération du flanc, si autorisé par le centre.
- Simuler une coupure dans les bandes chauffantes des vitres électriques.
- Couper le bouton des feux de détresse.
- Retirer une quantité importante d'huile, de liquide de transmission ou d'antigel, sans toutefois provoquer de panne catastrophique.
- Déplacer des objets à l'intérieur du véhicule pour montrer à la cible que quelqu'un y est entré.
- Déverrouiller le véhicule et le laisser déverrouillé, voire
- Faire de petites coupures sur les sièges.
- Déverrouiller la portière d'entrée ou de derrière du véhicule de la cible et la laisser entrouverte pendant son absence, même à minuit le soir du Nouvel An (à l'heure du Nouvel An).
- Déplacer fréquemment les meubles ou les tapis pour prouver à la cible qu'une personne était présente.
- Voler des objets de faible valeur, notamment des ciseaux faciles à égarer, les garder jusqu'à ce que la cible les remplace, puis remettre l'objet manquant, souvent à un endroit où la cible a vérifié.

- Voler des documents personnels importants, en particulier ceux dont le remplacement coûte cher.
- Voler des photographies irremplaçables.
- Pendant que la cible est au travail, retirer le courrier de sa boîte aux lettres et le jeter n'importe comment.
- accrocher régulièrement des tableaux de travers.
- Régler les horloges à la mauvaise heure. - Vider régulièrement les provisions (ex. : café) pour faire croire à la victime qu'elle ne sait plus gérer ses réserves.
- Faire de petites déchirures dans des vêtements neufs, qui s'agrandissent au fil des visites.
- Déchirer l'entrejambe des sous-vêtements de la victime ou lui voler ses plus beaux sous-vêtements, maillots de bain, etc. - Remplacer ses vêtements par des articles similaires trop petits, comme pour les enfants, par exemple ce qu'elle ne possède pas.
- Repasser les rabats intérieurs des boutons, rendant le boutonnage difficile.
- Inciser délicatement les coutures des matelas pneumatiques et coussins de la victime, y compris les pièces de rechange, quotidiennement avec la pointe d'un couteau.
- Casser les fermetures éclair des vêtements et des sacs, par exemple en arrachant une ou deux dents.
- Crever les semelles des bottes imperméables avec un couteau. - Au travail, retirer les vis de la chaise de bureau de la victime, ou à la maison, ne laisser qu'une seule vis sur quatre à la table, ce qui risque de la faire basculer avec la vaisselle.
- Au travail, endommager ou détruire (même de façon discrète) le travail effectué la veille par la cible ; par exemple, si la cible répare un ordinateur, celui-ci peut être de nouveau en panne le lendemain, voire plus gravement.
- Au travail, remplacer les copies actuelles des fichiers informatiques par une version plus ancienne – particulièrement grave si la cible est programmeur.
- Au travail, dans un établissement où certains employés sont ou peuvent être recrutés comme agents de proximité, organiser de fausses livraisons de marchandises lourdes bloquant l'accès au bureau de la cible.
- Au travail, si la cible est responsable de parties de l'opération susceptibles d'être sabotées, saboter ces parties de manière répétée, par exemple au moment où elle déjeune ou s'apprête à rentrer chez elle.
- Au travail, si la cible est responsable de matériel ne pouvant être mis sous clé, saboter ce matériel ou, avec l'autorisation spéciale du centre de contrôle, le voler. Tout vol doit être mûrement réfléchi et autorisé par votre supérieur.

Au centre local, sauf autorisation, il est interdit de voler. Une méthode particulièrement efficace consiste à dérober des objets de faible valeur, mais fréquemment utilisés, chez la cible. Une fois la cible surprise en train d'en acheter un autre, l'objet lui est restitué. Cela la pousse non

seulement à douter de sa propre santé mentale, mais la contraint également à des dépenses inutiles et lui inflige un sentiment d'impuissance totale.

5. SABOTER LA RÉPUTATION DE LA CIBLE

Saboter la réputation de la cible et tout ce qui en découle, comme sa capacité à gagner sa vie, ses relations professionnelles et personnelles, constitue une catégorie d'opérations très spéciale. Les agents communautaires nouvellement recrutés ne seront pas chargés de « concevoir » la méthode, mais de contribuer à la diffusion de « rumeurs », principal moyen de nuire à l'image publique de la cible.

Ces « rumeurs » sont principalement des mensonges. Toutefois, afin d'obtenir la coopération de certains membres de la communauté pour la phase de sanction, des informations complémentaires, jouant sur leur patriotisme ou leur sens civique, peuvent également être utilisées. Comme mentionné précédemment, l'organisation emploie de nombreux psychologues et psychiatres de haut niveau à son siège, ainsi que dans les grandes agglomérations. Leur mission consiste à concevoir la campagne visant à nuire à la réputation de la cible.

Les personnes suivantes peuvent être approchées et informées afin de mettre la cible mal à l'aise en leur présence, voire de rompre tout contact avec elle :

- Contacts professionnels.
- Supérieurs hiérarchiques.
- Collègues.
- Relations sociales occasionnelles, comme les clubs dont la cible est membre ou les habitués d'un bar où elle a ses habitudes.
- Amis.
- Associations locales : motivées par le service public, elles constituent une aide précieuse pour surveiller la cible et participer à la phase de sanction.
- Personnel des magasins fréquentés par la cible.
- Propriétaire de la cible.
- Voisins de la cible.
- Artisans susceptibles d'intervenir au domicile, sur le véhicule ou dans l'entreprise de la cible.
- Les chauffeurs de bus empruntant le trajet de la personne ciblée.
- Les enfants du quartier.

Les employés municipaux, y compris les services médicaux d'urgence Les techniciens, les ambulanciers.

- Le personnel et les résidents des centres d'hébergement pour sans-abri, le cas échéant.
- Les membres de la famille (étonnamment, beaucoup sont prêts à croire des informations

négatives).

- En particulier, le personnel des endroits où la personne ciblée postule pour un emploi.

L'intensité de cette surveillance est principalement déterminée par la nécessité d'empêcher la personne ciblée de croire que des rumeurs négatives circulent. L'objectif est de maintenir un flux continu d'informations négatives au sein de la communauté.

De telle sorte que les destinataires de l'information ne soient pas susceptibles de la transmettre à la cible. On pourrait penser que les amis et la famille avertiraient immédiatement la cible et prendraient son parti. Heureusement, l'expérience montre qu'il est étonnamment facile de rallier amis et famille à sa cause une fois qu'ils sont informés du casier judiciaire de la cible. Le personnel du siège a mis au point des techniques qui, dans l'ensemble, empêchent cela, mais ces techniques dépassent le cadre de ce manuel. Il suffit de dire qu'il est possible d'appliquer des « incitations » qui amènent même les personnes les plus proches de la cible à coopérer. Ces incitations sont appliquées par des spécialistes de notre organisation à un niveau supérieur au niveau local. Pour l'analyse comportementale communautaire (ABC) au niveau communautaire, le travail de sabotage de la réputation de la cible consiste simplement à exécuter les instructions de votre centre de contrôle concernant ce que vous dites, à qui, comment et quand.

6. DISCRÉDITER LES CIBLES

Bien que le puissant soutien discret apporté aux opérations par les systèmes judiciaire et psychiatrique ait suffi à empêcher la cible d'informer le public, le discrédit des cibles est une activité continue. Tout comme le sabotage de la réputation de la cible, le discrédit de ses déclarations publiques, sites web, apparitions médiatiques, lettres à la rédaction, etc., est réalisé sous la supervision de psychologues et de psychiatres de leur équipe. Si un agent de terrain (AT) a fait ses preuves en menant à bien des missions et dispose d'un ordinateur, il peut postuler auprès du centre de contrôle local pour être affecté à des tâches de discrédit. D'excellentes compétences en communication sont requises. Parmi les activités que les AT effectuent sous supervision, on trouve :

- La surveillance des forums, des sites web et des médias indépendants, comme Indy Media, afin d'y repérer les publications de la cible.

Cette surveillance est généralement effectuée par roulement et sous la supervision d'un niveau supérieur à celui du centre de contrôle local. Elle est facilitée par un logiciel d'analyse de blogs qui détecte et signale instantanément les publications relatives aux activités suspectes. L'AT chargé de cette tâche répond immédiatement par des commentaires tels que « Quelqu'un ne prend pas ses médicaments » ou « <nom de la cible> n'a fourni aucune preuve ». L'AT transmet ensuite la publication à ses supérieurs hiérarchiques pour obtenir des réponses plus détaillées.

- Surveillez les journaux de votre région afin de repérer les lettres à la rédaction concernant les activités. La plupart des rédacteurs en chef et de nombreux journalistes ont été recrutés et sont disposés à contribuer discrètement à ce travail important de surveillance et de neutralisation. Cependant, il arrive parfois qu'une lettre passe entre les mailles du filet. Dans ce cas, des

commentaires comme « Quelqu'un ne prend pas ses médicaments » ne constituent pas une réponse appropriée. Transcrivez et transmettez cette lettre à votre supérieur, accompagnée de votre réponse. Votre supérieur pourra la modifier et veillera à sa publication.

- Votre supérieur aura pour équipe de surveiller les prochaines apparitions des personnes ciblées dans les émissions de télévision. Bien que la plupart des animateurs, même ceux qui

Bien que généralement bienveillants envers les personnes ciblées, ayant reçu des informations les discréditant et refusant souvent de les recevoir, certaines parviennent néanmoins à passer à l'antenne. Dans ce cas, votre supérieur vous demandera d'appeler l'émission et vous indiquera la marche à suivre : réfuter les affirmations de la personne ciblée, vous faire passer pour elle et tenir des propos incohérents comme « Je suis harcelé par des OVNI », ou encore détourner la discussion des activités réelles vers un sujet comme la « manipulation médiatique ». Les agents dotés d'excellentes compétences en communication persuasive peuvent être chargés, après un encadrement et une préparation minutieuse de la part de leurs supérieurs, de se faire passer pour une personne ciblée et d'intervenir dans des émissions de télévision connues pour recevoir ces personnes. Ces occasions sont idéales pour discréditer les personnes ciblées en parlant d'OVNI, d'hélicoptères noirs qui vous suivent, de bonnets en aluminium, de satellites « stationnés » juste au-dessus de votre domicile, et peut-être d'événements généralement considérés comme « paranormaux » comme des apparitions et des disparitions soudaines. Ces sujets de discréditation doivent être une surprise totale pour l'animateur et n'être abordés qu'une fois l'émission commencée. L'analyse comportementale comportementale (ACC) peut décrire de manière informelle le comportement étrange de la personne ciblée, lié à ses activités 24h/24, à ses voisins. L'objectif est d'attirer leur attention sur ce comportement, en suggérant qu'elle pourrait souffrir de troubles mentaux. C'est facile une fois que la cible soupçonne que « tout le monde lui en veut ».

C'est un « honneur » particulier pour les agents de proximité d'être choisis pour discréditer une cible.

7. SANCTIONS LIÉES AU SECTEUR PROFESSIONNEL

Cette section donne quelques exemples de la manière dont les agents de proximité, exerçant des métiers spécifiques ou se trouvant dans des situations particulières au sein de la communauté, peuvent infliger des sanctions discrètes aux cibles :

- Les équipes de travaux publics, dont la direction a été recrutée, programment des travaux d'entretien bruyants et salissants au domicile (ou au commerce, le cas échéant) de la cible. Cela peut inclure des travaux de voirie prolongés ou répétés. Le financement de ces travaux inutiles est disponible auprès du siège. Les chauffeurs de taxi peuvent retarder leur arrivée lorsqu'ils sont appelés par la cible, notamment pour se rendre à l'aéroport.
- Les chauffeurs de bus ont la possibilité, par exemple en cas de mauvais temps, de s'arrêter à un arrêt de la cible qui attend et d'y patienter cinq minutes, soi-disant pour « rattraper leur horaire ». Cela peut également faire rater une correspondance à la cible. Cette méthode est particulièrement efficace lorsque... La personne visée, exposée aux intempéries, peut voir le

bus attendre plus loin dans la rue sans raison apparente, ou ne pas s'arrêter du tout à son arrêt.

- Les réparateurs peuvent multiplier les erreurs, entraînant de nombreux rappels, être en retard, négliger le travail, surfacturer la personne visée, voire endommager des objets en bon état. Cette pratique est particulièrement courante dans le secteur de la réparation automobile.

- Les techniciens de laboratoire médical peuvent substituer des échantillons de sang ou falsifier les résultats, donnant ainsi l'impression que la personne visée n'a absolument aucune raison de se plaindre.

- La police peut fréquemment contrôler la personne visée pour des motifs futiles.

- Les techniciens de téléphonie et de télévision par câble peuvent rediriger un grand nombre d'appels légitimes vers le numéro de la personne visée, ce qui la mettra en colère contre ces appelants totalement innocents.

- Le personnel des magasins fréquentés par la cible peut recevoir l'ordre de retirer les articles dont elle a besoin lorsqu'on sait qu'elle s'y rend. La direction du magasin peut cesser de commander ses articles préférés.

- Les restaurants et les services de livraison de repas peuvent informer la cible qu'un de ses articles préférés est en rupture de stock. La clé du succès de la sanction par les commerçants réside dans le fait que, même si la cible est très probablement consciente d'être punie, ces actes de punition doivent apparaître au grand public comme de simples incidents de la vie courante.

8. HARCÈLEMENT AU DOMICILE DE LA CIBLE

Punir la cible à son domicile est essentiel à l'efficacité des opérations des services secrets. Si la cible était punie dans la communauté tout en bénéficiant d'un refuge chez elle, la création d'une « prison sans murs » serait incomplète. L'une des premières choses que le Centre de Contrôle (CC) organisera est l'occupation, par des agents de proximité et des membres du manuel des opérations électroniques, de logements ou d'appartements adjacents à celui de la cible. Les opérations étant menées 24h/24 et 7j/7 par roulement, les maisons et appartements loués ou appartenant au personnel ne sont pas utilisés comme habitations. Le bail ou l'acte de propriété mentionnera soit un nom entièrement fictif, soit le nom d'un cadre supérieur dont le domicile réel se situera ailleurs.

Certains logements voisins sont occupés par des personnes ayant proposé de coopérer à la sanction de la personne visée. Le premier contact avec les voisins, afin de déterminer leur volonté de coopérer, est effectué par les cadres supérieurs, qui proposent souvent des incitations. Voici quelques exemples de sanctions couramment utilisées, appliquées à la fois par les agents de sécurité et les voisins coopérants. Les sanctions varient selon les cas, mais au moins l'une d'entre elles est appliquée quotidiennement :

- Bruit. Le bruit doit être d'un niveau considéré comme « normal » par le grand public. L'objectif est que la personne visée soit consciente d'être sanctionnée, sans pour autant pouvoir en convaincre les autres. Les couvre-feux sonores locaux doivent être respectés, mais de

nombreuses sanctions peuvent être infligées en dehors de ces heures. La personne visée ne doit pas avoir de raison valable de faire appel aux forces de l'ordre. Exemples :

- Démarrer le souffleur de feuilles, précisément au moment où la cible tente de profiter de son jardin, ou lorsque les opérateurs EC signalent à l'agent de surveillance que la cible essaie de faire une sieste.
- Diffuser de la musique forte provenant d'un logement voisin. Cette action est très efficace, car elle est courante. Programmez-la de manière à ce que la musique démarre à chaque fois que la cible ouvre une fenêtre. Ce timing souligne le caractère intentionnel de la punition. L'opérateur EC peut diffuser de la musique dans les appartements voisins, avec des basses particulièrement puissantes, dirigée vers le logement de la cible.
- Faire crisser fréquemment des pneus près du domicile de la cible.
- Dans les appartements, percer fréquemment un morceau de bois ou de maçonnerie appuyé contre le mur, le sol ou le plafond de la cible, comme si l'on « travaillait ». On peut également utiliser un marteau. Cette méthode est particulièrement efficace lorsque les opérateurs EC signalent que la cible essaie de faire une sieste.
- Lancer des balles de golf ou de tennis contre le domicile de la cible lorsqu'on sait qu'elle essaie de s'endormir. Idéal pour obtenir de la coopération.

Enfants du voisinage.

- Utilisation fréquente des sirènes près du domicile de la cible. De nombreux employés des services d'urgence ont un fort sens du service communautaire et coopèrent volontiers à cette tâche, tout comme des personnes se faisant passer pour des Témoins de Jéhovah.
- Frapper à la porte pour un motif futile, absurde ou une adresse erronée. Particulièrement efficace lorsque la cible est au lit ou en train de manger.
- Déchets. Laisser des ordures dans le jardin de la cible. Fréquemment, mais le personnel du Corps Communautaire (CC) aidera à planifier cela afin que la cible ne puisse pas avoir de preuves justifiant une intervention des forces de l'ordre.
- Terrifier l'animal de compagnie de la cible. Cela nécessite d'entrer pendant que la cible est absente de son domicile pour une période prolongée et doit être planifié par le CC. Les opérateurs du Corps Électronique (CE) peuvent neutraliser un chien ou un chat pour permettre l'entrée en toute sécurité des agents communautaires, grâce à un faisceau électromagnétique.
- Blesser ou tuer l'animal de compagnie de la cible. Rarement utilisé, planifié lorsque la cible a agi d'une manière qui mérite une punition spéciale, comme divulguer le nom d'un agent secret aux activités criminelles. - Tuer des animaux domestiques ou sauvages et les déposer devant la porte de la personne visée. Cette pratique est programmée lorsque la personne visée a agi de manière à mériter une punition spéciale.
- Lorsque la personne visée possède un vaste terrain, des activités nuisibles peuvent être organisées et construites à proximité de sa propriété. Dans un cas, une décharge, un circuit automobile et une prison ont été construits à côté d'une personne visée qui possédait une grande ferme dans une zone naturelle protégée. Bien que rare, ce cas illustre la volonté de

punir ceux qui le « méritent ».

Les services de police complices peuvent surveiller ouvertement le domicile de la personne visée. Il est possible qu'une voiture soit garée devant son domicile à son retour, et ce, de manière répétée.

Les policiers qui refusent d'enregistrer les plaintes pour harcèlement et sabotage visant la personne visée, qu'ils qualifient de « perturbée », ne sont pas autorisés à établir de diagnostic, contrairement aux médecins. Ils peuvent cependant être sanctionnés pour leur illégalité. La police obéit aux ordres, par exemple : « Restez en arrière ». Organisation militaire secrète créée par la CIA après la Seconde Guerre mondiale dans les pays de l'OTAN. Ils donnent des ordres en secret à la police, aux médias, au système judiciaire, aux juges, etc., se plaçant ainsi au-dessus des parlements et des gouvernements. L'exemple de la Norvège, en 1957, illustre ce phénomène : le chef de Stay Behind, Sven Ollestad, a transmis de sa propre initiative le code de sécurité norvégien au MI6 au Royaume-Uni ! « Nous devons faire confiance à nos alliés », avait-il déclaré. Aujourd'hui, le code de sécurité norvégien est conservé au Pays de Galles. À l'origine, Stay Behind a été créé avec de bonnes intentions, pour lutter contre le communisme. Aujourd'hui, l'organisation est hors de contrôle et une nouvelle branche, Stay Behind 2, bien plus importante, est active en Norvège. Le logo de Stay Behind ressemble à celui de l'OTAN.

En Italie, Stay Behind était connu sous le nom de Gladio 2 et menait des opérations terroristes clandestines en Europe occidentale. Ce groupe est notamment responsable de l'enlèvement et de l'assassinat du Premier ministre Aldo Moro en 1978, attentat dont la responsabilité a été imputée aux Brigades rouges. Aujourd'hui, ses ennemis sont les communistes et l'opposition à l'OTAN. Le 22 novembre 1990, l'UE a interdit l'opération Gladio, mais bien que la Norvège suive la plupart des décisions de l'UE, celle-ci fait exception. L'Italie et la Belgique ont subi des actions terroristes de la part de Stay Behind, et ces actions ont cessé lorsque ces organisations ont été démantelées. En Norvège, Stay Behind est connu sous le nom d'E14. Quel a été son rôle dans les actions terroristes norvégiennes, le cas échéant ? Certains ont tenté de prendre le contrôle de Stay Behind norvégien il y a déjà plusieurs années. Qui sont les personnes qui tirent les ficelles et donnent des ordres aux responsables « officiellement » ?

Résolution du Parlement européen sur Gladio

Résolution conjointe remplaçant les résolutions B3-2021, 2058, 2068, 2078 et 2087/9090

A. eu égard aux révélations faites par plusieurs gouvernements européens concernant l'existence, depuis 40 ans, d'une organisation clandestine parallèle de renseignement et d'opérations armées dans plusieurs États membres de la Communauté,

B. considérant que, depuis plus de 40 ans, cette organisation échappe à tout contrôle démocratique et est gérée par les services secrets des États concernés en collaboration avec l'OTAN,

C. craignant le danger qu'un tel réseau clandestin ait pu s'ingérer illégalement dans les affaires politiques intérieures des États membres ou puisse encore le faire,

D. considérant que, dans certains États membres, les services secrets militaires (ou leurs branches non contrôlées) ont été impliqués dans de graves affaires de terrorisme et de

criminalité, comme en témoignent diverses enquêtes judiciaires,

E. considérant que ces organisations ont fonctionné et continuent de fonctionner complètement en dehors du cadre légal puisqu'elles ne sont soumises à aucun contrôle parlementaire et que, fréquemment, ceux qui occupent les plus hautes fonctions gouvernementales et constitutionnelles sont tenus dans l'ignorance de ces questions,

F. considérant que les différentes organisations « Gladio » disposent d'arsenaux et de ressources militaires indépendants qui leur confèrent un potentiel de frappe inconnu, mettant ainsi en péril les structures démocratiques des pays dans lesquels elles opèrent ou ont opéré,

G. est très préoccupé par l'existence d'organes de décision et opérationnels qui ne sont soumis à aucune forme de contrôle démocratique et qui sont de nature totalement clandestine, à un moment où une coopération communautaire accrue dans le domaine de la sécurité est un sujet de discussion constant,

1. Condamne la création clandestine de réseaux de manipulation et d'opérations et demande une enquête approfondie sur la nature, la structure, les objectifs et tous les autres aspects de ces organisations clandestines ou de leurs groupes dissidents, leur utilisation à des fins d'ingérence illégale dans les affaires politiques intérieures des pays concernés, le problème du terrorisme en Europe et la possible collusion des services secrets des États membres ou de pays tiers ;

2. Proteste vigoureusement contre la prétention de certains militaires américains au SHAPE et au sein de l'OTAN de favoriser la mise en place en Europe d'un réseau clandestin de renseignement et d'opérations ;

3. Invite les gouvernements des États membres à démanteler tous les réseaux militaires et paramilitaires clandestins ;

4. Invite les autorités judiciaires des pays dans lesquels la présence de telles organisations militaires a été constatée à faire pleinement la lumière sur leur composition et leur mode opératoire et à clarifier toute action qu'elles auraient pu entreprendre pour déstabiliser la structure démocratique des États membres ;

5. Prie tous les États membres de prendre les mesures nécessaires, y compris, le cas échéant, la création de commissions parlementaires d'enquête, afin d'établir une liste complète des organisations actives dans ce domaine et, en même temps, de surveiller leurs liens avec les services de renseignement de l'État concerné et leurs liens, le cas échéant, avec des groupes terroristes et/ou d'autres pratiques illégales ;

6. Demande au Conseil des ministres de fournir des informations complètes sur les activités de ces services secrets de renseignement et d'opérations ;

7. Demande à sa commission compétente d'envisager la tenue d'une audition afin de clarifier le rôle et l'impact de l'organisation « Gladio » et de tout organisme similaire ;

8. Charge son Président de transmettre la présente résolution à la Commission , au Conseil, au Secrétaire général de l'OTAN, aux gouvernements des États membres et au gouvernement des États-Unis.

9. AUTRES TACTIQUES

D'autres tactiques, non strictement incluses dans les catégories abordées jusqu'ici, peuvent être utilisées :

- IMPORTANT : Il est strictement interdit aux agents communautaires d'ajouter quiconque à la liste des cibles. La sélection des cibles est effectuée par les cadres supérieurs du Centre de contrôle ou à des niveaux hiérarchiques supérieurs.

Sanctions des personnes qui soutiennent et aident la cible. Il arrive que des amis, des membres de la famille et des citoyens peu attachés à la communauté aident les cibles. Dans ces cas très spécifiques, des sanctions autorisées par le Centre de contrôle, sous forme de mesures individuelles, sont appropriées. Le système peut faire en sorte que ces sympathisants de la cible soient reconnus coupables de crimes ou tenus responsables. Des actions civiles, par exemple. Ceci est important pour le maintien du système.

- Les comptes bancaires des cibles peuvent être perturbés sans que la victime ait de raison de faire appel aux forces de l'ordre. Par exemple : le compte de la cible peut être transformé en « compte jeune », ou la protection contre les découverts peut être désactivée, sans que la victime ne soit avertie, par des employés de banque complices. Ils peuvent également modifier les taux d'intérêt versés d'un compte à un autre, ou tout simplement voler de l'argent sur le compte. Il s'agit d'une opération menée par un « réseau bancaire international » et, généralement, les sommes initialement détournées sont de l'ordre de 50 à 100 \$ lors du paiement de petites factures par la victime. - L'argent n'est jamais transféré pour payer un abonnement à un journal ou une adhésion à un club, comme « l'opposition à la banque avec la complicité d'employeurs ». J'ai été victime de cette surveillance gouvernementale. Mon argent a tout simplement « disparu » de mes comptes à plusieurs reprises. Des comptes bancaires ont été piratés pour effectuer un paiement, et une nouvelle facture est émise pour une facture déjà réglée par la personne visée, tandis que le reçu de paiement est volé. Il y a coopération avec les services de renseignement militaire, l'OTAN et des agences de renseignement étrangères, y compris contre leur propre population. Une véritable guerre secrète et silencieuse est menée dans le plus grand secret.